

## "REGLEMENT DU JEU CONCOURS THE COOL DINNER"

### **Article 1: ORGANISATEUR**

Carrier Transicold Europe SCS, dont le siège social se situe à L'Européen Bâtiment D-4, Rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison (FRANCE) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous 410 041 776 (ci-après dénommé "Organisateur") organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat, à gagner par tirage au sort, intitulé "The Cool Dinner" (ci-après dénommé « Jeu concours »).

Le règlement du jeu est disponible sur le site dédié Carrier Transicold [www.coolbycarrier.com/cooldinner/](http://www.coolbycarrier.com/cooldinner/) régi par ces termes et conditions et, en plus, par les lois françaises et européennes applicables.

### **Article 2: DUREE**

Ce Jeu concours se déroulera du 1er septembre 2017 à 00h00 (heure de Paris) au 31 janvier 2018 à 23h59 (heure de Paris).

L'Organisateur se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, d'abréger, d'étendre, de modifier, d'annuler ou de suspendre le Jeu concours pour tout événement hors de son contrôle, sans être responsable en aucun cas.

Toute modification du Jeu concours sera enregistrée par le huissier de justice Maître Stéphane CLAISE Huissier de Justice, SCP HELDT CLAISE LE MAREC, 3 Rue de l'Assemblée Nationale 78000 Versailles FRANCE (ci-après dénommé "huissier de justice").

### **Article 3: PARTICIPATION**

Ce Jeu concours est ouvert à toutes les personnes physiques qui correspondent aux conditions énumérées à l'article 4 et 5 et qui sont résidents / ou sont domiciliés dans les régions suivantes:

| Region 1 | Region 2    | Region 3           |
|----------|-------------|--------------------|
| France   | Danemark    | Autriche           |
| Italie   | Finlande    | Belgique           |
| Portugal | Irlande     | République Tchèque |
| Espagne  | Norvège     | Allemagne          |
|          | Pologne     | Pays-Bas           |
|          | Suède       |                    |
|          | Royaume-Uni |                    |

#### **Region 4**

Albanie; Algérie; Angola; Arménie; Bélarus; La Bosnie; Bulgarie; Croatie; Chypre; Egypte; Estonie; Ethiopie; Ghana; Grèce; Hongrie; Israël; Côte d'Ivoire; Jordanie, Kazakhstan; Kenya; KSA; Koweït; Kirghizistan; Lettonie; Liban; Lituanie; Macédoine; Malte; Maurice; Moldavie; Maroc; Oman; Pakistan; Qatar; Roumanie; Russie; Slovaquie; Slovénie; Serbie; Sénégal; Afrique du Sud; Suisse; Tunisie ; Turquie; Ukraine; Emirats Arabes Unis

### **Article 4: REGLEMENT DU JEU CONCOURS**

Pour entrer et confirmer leur inscription au jeu, les participants doivent visiter le site Web Carrier Transicold [www.coolbycarrier.com/cooldinner/](http://www.coolbycarrier.com/cooldinner/) et compléter les informations de contact via le formulaire d'inscription au Jeu concours. Les participants peuvent également participer au concours en remplissant le formulaire d'inscription au Jeu concours, si disponible, lors des événements de Carrier Transicold et des salons se déroulant sur la période définie dans l'article 2.

- Tirage au sort du prix principal:

Le tirage au sort aura lieu le 15 janvier 2018 parmi tous les participants éligibles tels que définis dans l'article 5 et inscrits au tirage au sort dans les pays participants, sous le contrôle du huissier de justice afin de déterminer les 4 gagnants (un de chaque région, tel que désigné dans l'article 3 du prix indiqué à l'article 6).

- Tirage au sort du prix intermédiaire:

La campagne est divisée en deux (2) saisons. La première saison se déroulera du 1er septembre à 00h00 (heure de Paris) au 15 novembre 2017 à 23h59 (heure de Paris) et à la deuxième saison du 16 novembre 2017 à 00h00 (heure de Paris) au 31 janvier 2018 à 23h59 (Paris temps).

Les participants peuvent s'inscrire au concours jusqu'au 14 janvier 2018 à 23h59.

Les prix intermédiaires représentent un total de quarante (40) paniers alimentaires qui peuvent être gagnés et répartis comme suit:

- Cinq (5) paniers alimentaires pour chaque région (détaillé à l'article 3), totalisant vingt (20) paniers alimentaires par saison au total.

Le tirage au sort de la première saison aura lieu le 16 novembre 2017 parmi tous les participants inscrits au Jeu concours dans les pays participants, sous le contrôle de l'huissier de justice, afin de déterminer les gagnants par région du prix désigné à l'article 6.

Le tirage au sort de la deuxième saison aura lieu le 15 janvier 2018 parmi tous les participants inscrits au Jeu concours dans les pays participants, sous le contrôle de l'huissier de justice, afin de déterminer les gagnants par région du prix désigné à l'article 6.

Les participants gagnants doivent considérer leur prix comme confirmé uniquement après avoir reçu un courrier électronique officiel de l'Organisateur.

Dans les 15 jours suivant la confirmation par courrier électronique, il perdra le bénéfice du prix qui restera la propriété de l'Organisateur dans les cas suivants:

- le numéro de téléphone ou l'adresse électronique fourni par le gagnant est inutilisable (incorrect ou obsolète);
- le gagnant ne peut pas être contacté;
- le gagnant ne peut être identifié, ni par son nom, ni par son adresse, ni par téléphone;
- le gagnant refuse son prix;

## **Article 5: ADMISSIBILITÉ**

### **Critères d'attribution du prix principal :**

Le gagnant du prix principal doit travailler aux types d'entreprises ou d'industries suivants: entreprise de transport, production alimentaire, industrie des fleurs, supermarchés et / ou industrie pharmaceutique. Le gagnant sélectionné doit travailler dans une entreprise qui exploite des véhicules réfrigérés.

Ce type d'information sera collecté par les champs du formulaire d'inscription à compléter par tous les participants.

### **Critère d'attribution au prix intermédiaire:**

Tous les participants peuvent gagner le prix intermédiaire.

Le gagnant du prix intermédiaire ne peut pas gagner ce prix intermédiaire deux fois (une seule fois). Il / elle est toujours éligible pour gagner le prix principal (le diner préparé par le chef) s'il / elle est éligible.

## **Exclusion**

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier que les gagnants respectent les conditions ci-

dessus et ci-dessous. Une seule inscription par foyer sera acceptée pour la durée du Jeu concours (par exemple : même nom, même adresse, même ligne fixe, même email adresse ou numéro de téléphone portable).

Les personnes correspondant aux critères suivants ne sont pas éligibles pour gagner ni le prix principal ni le prix intermédiaire:

- Membres du personnel de l'Organisateur (Carrier Transicold et l'agence Marquetis) ainsi que les membres du personnel de toutes entités du groupe UTC ou des sociétés de service, marques et filiales opérant sous le groupe UTC ou leurs partenaires et membres de la famille (conjoint, ascendants, descendants, frères, sœurs, etc.)
- Membres du personnel de l'huissier de justice, ou ses partenaires et membres de la famille (conjoint, ascendants, descendants, frères, sœurs, etc.)
- Les membres du personnel des centres de service Carrier Transicold (y compris les entreprises indépendantes) ou leurs partenaires et membres de la famille (conjoint, ascendants, descendants, frères, sœurs, etc.)
- Membres du personnel des distributeurs ou concessionnaires Carrier Transicold, ou leurs partenaires et membres de la famille (conjoint, ascendants, descendants, frères, sœurs, etc.)
- L'Organisateur se réserve le droit d'exclure, temporairement ou définitivement, tout participant dont le comportement compromet le succès du Jeu concours et/ou tout participant qui serait devenu « persona non-grata » dans sa juridiction
- Tout participant, qui aurait tenté d'interférer avec le bon déroulement du Jeu concours, sera immédiatement disqualifié et des frais peuvent être demandés par l'Organisateur pour tentative de fraude.

#### **Article 6: PRIX**

Les prix suivants seront attribués dans le jeu concours.

- **Prix principal:** un dîner préparé par un chef au domicile du gagnant ou au domicile d'une personne choisie par le gagnant (l'un des invités) - pour un total de quatre (4) participants d'une valeur maximum de 200 € TTC par personne (incluant aliments et boissons). Prix alternatif pour le gagnant, si aucun chef n'est disponible pour un réaliser un dîner à domicile: le gagnant et un maximum de 3 invités supplémentaires de son choix peuvent être invités dans un restaurant - le prix du dîner uniquement: jusqu'à 200 € / personne TVA incluse (incluant aliments et boissons).

La valeur du prix ne peut être donnée en argent au lieu du prix. Les frais de transport du gagnant ou des invités (billet de train, taxi, vol ...) et/ou des frais de location de maison ne seront pas remboursés par Carrier Transicold.

- **Prix intermédiaire:** 40 paniers alimentaires – d'une valeur maximum par panier: jusqu'à 100 € TVA incluse. Livré par voie postale aux gagnants. Les frais de port sont gratuits pour les gagnants.

#### **Article 7: LIVRAISON DES PRIX**

Les concurrents gagnants recevront leur prix comme suit:

- Le gagnant du prix principal sera immédiatement informé, suite au tirage au sort qui aura lieu le 15 janvier 2018, par courrier électronique ou par appel téléphonique par un représentant de Carrier Transicold ou un huissier de justice).
- Les gagnants des prix intermédiaires seront directement notifiés, après que le tirage au sort qui aura lieu le 16 novembre 2017 et le 15 janvier 2018, par courrier électronique ou par un appel téléphonique d'un représentant de Carrier Transicold ou

d'un membre de l'huissier.

- Les prix seront envoyés gratuitement aux gagnants par l'Organisateur. Chaque gagnant communiquera l'endroit où les prix doivent être livrés ou organisés.

L'organisateur ne peut être tenu responsable des retards ou des problèmes de vol/livraison impliquant des prix expédiés.

Dans le cas où un prix serait retourné à l'Organisateur, le prix sera perdu. Ce gagnant ne pourra plus réclamer son prix.

L'Organisateur se réserve le droit de remplacer le prix par un autre prix de même valeur et une nature similaire ou une valeur monétaire équivalente si les circonstances l'exigent.

### **Article 8: REMBOURSEMENT DES DÉPENSES**

Les conditions générales du Jeu concours sont déposées au bureau de l'huissier de justice.

Les conditions générales doivent être adressées gratuitement à toute personne qui les demande auprès de Carrier Transicold Europe - L'Européen Bâtiment D-4, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison (FRANCE) et sont disponibles sur [www.coolbycarrier.Com/cooldinner/](http://www.coolbycarrier.Com/cooldinner/).

L'Organisateur remboursera tout participant qui demande les Conditions générales dans les 15 jours suivant la fin du Jeu concours au plus tard:

- Frais de port (envoi économique) ou connexion Internet basée sur le routage à faible vitesse en vigueur.
- Les frais de connexion Internet correspondant à un taux forfaitaire de 10 centimes liés à l'envoi de courrier électronique aux demandeurs et correspondant au temps requis pour l'envoi, déterminés comme étant de 5 minutes.

Une seule demande de remboursement par participant au Jeu concours pendant la durée du Jeu concours sera prise en compte.

La demande de remboursement doit être envoyée par courrier à l'adresse suivante:

Jeu "The Cool Dinner", Transporteur Transicold Europe - L'Européen Bâtiment D - 4, Rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison (FRANCE).

### **Article 9 – DIVERS**

La participation au jeu concours implique l'acceptation de ces termes et conditions dans leur intégralité et la décision de l'Organisateur sur toute contestation pouvant survenir concernant l'interprétation et l'application de ces termes et conditions et, plus généralement, toute difficulté qui ne peut être fournie concernant le l'existence, la mise en œuvre et l'achèvement du Jeu concours.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, qui empêcherait le bon fonctionnement du Jeu concours.

L'Organisateur rappelle aux participants la nature et les limites d'Internet et n'assume aucune responsabilité pour les conséquences de leur connexion au réseau via le site [www.coolbycarrier.com/cooldinner/](http://www.coolbycarrier.com/cooldinner/). Carrier Transicold Europe ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas de problèmes liés à la livraison ou à la perte de la poste ou du courrier électronique. Plus précisément, Carrier Transicold Europe ne peut être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données stockées et aux implications possibles pour leur vie personnelle ou professionnelle. L'Organisateur ne peut être tenu responsable dans le cas où un ou plusieurs participants ne peuvent se connecter à [www.coolbycarrier.com/cooldinner/](http://www.coolbycarrier.com/cooldinner/) ou jouer en raison de tout problème technique ou de tout problème lié en particulier à la congestion du réseau.



L'Organisateur ne peut être tenu responsable pour les conséquences et problèmes pouvant être liés à la consommation d'alcool et de nourriture. Les participants sont tenus de communiquer à l'Organisateur toute information concernant d'éventuelles allergies alimentaires ou liée à des contre-indications médicales ou à un régime alimentaire particulier.

En vertu de l'acceptation de son prix, chaque gagnant autorise les organisateurs à utiliser et à reproduire son nom, son adresse, sa photo et éventuellement une vidéo le jour de la livraison du panier garni et la participation au dîner pour toute publicité et pour tout matériel promotionnel lié à ce Jeu concours sans que cette utilisation ne comporte de droits supplémentaires autres que le prix gagné. Si un gagnant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées, il / elle doit en informer les organisateurs immédiatement le même jour après avoir découvert qu'il ou elle a gagné un prix à l'adresse électronique: [GPCARCTEMARKETING@carrier.utc.com](mailto:GPCARCTEMARKETING@carrier.utc.com).

### **Article 10 - PROTECTION DES DONNÉES**

Conformément à la loi française n ° 78-17, Fichiers et libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 06 août 2004, les participants ont le droit de s'opposer (article 38) à l'accès (article 39) à la rectification et à la suppression (article 40) de leurs données personnelles.

Ainsi, les participants qui ne souhaitent pas recevoir les informations commerciales de Carrier Transicold seront retirées du dossier sur demande écrite faite à l'organisateur à l'adresse ci-dessous. L'organisateur remboursera l'affranchissement (envoi économique) à tout participant qui présente une telle demande. En outre, chaque participant peut afficher ou modifier ses informations sur demande à l'Organisateur à l'adresse ci-dessous:

Carrier Transicold Europe - L'Européen Bâtiment D - 4, Rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison (FRANCE) (en précisant votre nom, courrier électronique et joindre une copie de votre identifiant). Ou à l'adresse email suivante : [GPCARCTEMARKETING@carrier.utc.com](mailto:GPCARCTEMARKETING@carrier.utc.com).

Tous les noms de marques ou de produits sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.